

Chez ma femme

Autor(en): **Fath, Georges**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192289>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

momeint dè modà po lo grand voiadzo. Ti lè iadvo que sè reincontràvont l'ein dèvasàvont et l'étài à cé qu'arài la pe balla. Lo père Dzeliaïron lài avài passà quatre cuntsès dè nài, qu'on n'arài pas de que l'étài ein sapin, et Canaque, po fèrè balla la sinna, lài avài pliantà decé, delè, on part dè elliou dzauno que l'avài prài à n'on vilhio boré. L'appelàvont elliào bièrès lào « gardabit », po ceïn que lài réduisont ein tsautein lào z'haillons dè tredaina, et tandi l'hivài, elliào dè grisette.

On dzo, arrevè dein la màison d'ao café Bize onna vilhie damuzalla qu'avài étà 'na quarantanna d'ans ein serviço pè l'Angleterre, et m'enlève se on part dè dzo après, le ne passè pas l'arma à gause, que su lo momeint, nion ne sondzà d'allà lài coumendà onna bière. Quand on lài peinsà, l'étài dza on bocon tard et diabe lo pas qu'on menusier arài z'u lo teïmps d'eïn fèrè iena, kà lè pareints arrevàvont dza. Vito vont contà l'affèrè à n'on razàrè que restàvè ein face. Ce razàrè qu'étài on hommo suti et bin avezà, va vairè la morta et fà ài pareints: y'é voutre n'affèrè! Adon ye tracè tsi lo père Dzeliaïron, lài contè l'affèrè et lài demandè se, po fèrè serviço, ne veindrài pas sa bière. — Porquì pas! repond Dzeliaïron, y'eïn refari iena.

Dinsè de, dinsè fé. On einterrè la vilhie damuzalla dein la bière ào père Dzeliaïron; mà vouàite qué pas que trài senanès après, lo père Dzeliaïron virè lè ge, sein avài z'u lo teïmps dè sè refèrè on gardabit!

-- L'est bin son dan, se fe lo père Canaque; qu'avài-te fauta dè veindrè sa bière!

On allà coumandà onna outra bière; mà devant d'avài pi réssi lè lans po la fèrè, lo menusier tchese malàdzo et d'è sè mettèrè à l'hi, dè manière que quand on allà la queri, on sè trovà à l'affront, la bière n'étài pas fête.

Que faillai-te fèrè? Rein d'autro que d'allà demandà elliào ào père Canaque, que la baillà po ceïn que c'étài po se n'ami Dzeliaïron, quand bin regrettàvè les elliou dzauno, et sè peinsà assebin d'eïn refèrè iena; mà pou dè teïmps après, Canaque, qu'avài l'adzo, verà lè fai assebin devant d'avài pu repreindrè lo rabot, et stu coup on fut bin d'obedzi dè fèrè fèrè onna bière nàova et dè mettèrè cè pourro Canaque eintrèmi dâi lans que ne cognessâi pas.

Et vouaique coumeint quiet on ne pào comptà su rein, pas pi su sa proupra bière, portant lo seul affère qu'on aussè fauta po s'eïn allà lo derrài iadzo.

CHEZ MA FEMME

PAR GEORGES FATH.

I

— Que diable! Monsieur, regardez devant vous, je vous prie

Cette exclamation, poussée d'un ton de mauvaise humeur, s'adressait à un homme encore sur la limite de la première jeunesse, et qui, en train de respirer avec une sorte d'envivement l'air épais du boulevard Montmartre, venait de heurter un passant en pleine poitrine.

— Pardon, balbutia le promeneur un peu confus de sa maladresse... Parbleu! c'est Henri Leroy, reprit-il en reconnaissant tout à coup un vieil ami dans son interlocuteur.

— Tiens, c'est Max!

Et les deux amis se serrèrent énergiquement les mains.

— Croirais-tu, reprit Max, que je n'ai plus du tout le pied parisien et qu'il m'arrive à chaque instant de faire obstacle à la circulation de mon semblable?

— Tu vis donc toujours là-bas en vrai sauvage?...

— Hélas!... mon père m'a transformé, malgré moi, en gros propriétaire-terrien.

— C'est une belle existence.

— Vue de loin. Il y a bientôt sept ans que je m'amointris là.

— Sept ans déjà? C'est vrai; tu nous as quittés le lendemain de notre mariage.

— Après avoir eu l'honneur de te servir de témoin. J'ai bien souvent pensé à ce jour-là. Ta femme était si ravissante!

— Je te remercie pour elle... et pour moi. Cependant il me semble que la vie de garçon a bien ses avantages.

— A Paris, peut-être; mais au fond de mes pâturages, avec une kyrielle de journaliers, de ruminants...

— Tu ne vois donc personne?

— Si, les notabilités de l'arrondissement, gens aimables... spirituels... mais...

— Encore un homme qui n'est pas satisfait de sa position!...

— Non, mon cher, elle m'ennuie. Aussi veux-je me marier.

— Te marier!... oh! oh!

— Vous voilà bien, vous autres maris!... une fois pourvus, le bonheur des autres...

— Là... là... mon cher Max! pas d'emportement, et comme tu as contribué au bonheur dont tu parles, qu'il est inscrit tout près de ton parafe sur les registres de l'état civil, je t'en souhaite un tout pareil, et même un plus grand... s'il est possible.

— A la bonne heure!

— Maintenant, si tu veux venir prendre un avant-goût des joies de la famille, je vais te présenter à ma femme; tu te présenteras toi-même à la marmaille, à ces attributs vivants du bonheur conjugal.

— Ah! mon cher Henri, j'allais t'adresser cette prière.

— Elle est donc exaucée d'avance. As-tu diné?

— Pas encore, et je t'avouerai que je veux profiter de ma présence à Paris pour renouer connaissance avec tous les maîtres de la cuisine, et faire avec d'anciens camarades comme toi quelques-uns de nos fins diners d'autrefois.

— Oui, oui, je me souviens, tu étais pas mal friand alors; et moi qui allais impru-

demment te mettre dans la situation de partager notre ordinaire!

— Mais j'accepte avec reconnaissance! Comment donc!... dîner en famille! rien n'égale, à mes yeux, un repas dont une femme charmante fait les honneurs, et qu'on savoure au milieu d'enfants bien gais, bien portants, et dont l'appétit et même la gourmandise font plaisir à voir.

— Je m'applaudis de pouvoir t'offrir ce doux spectacle, mon cher ami, reprit Henri d'un air un peu narquois; mais ce serait peut-être abuser de tes bonnes dispositions.

— Que veux-tu dire?

— Que je ne puis vraiment pas amener un convive à ma femme sans l'en avoir avertie quelque peu d'avance.

— Justement non; la précaution me serait désagréable, car c'est à l'improviste que je veux être reçu chez toi.

— Réfléchis bien à ce que tu me demandes.

— Parbleu, c'est inutile.

— Eh bien, soit.

Les deux amis se mirent en marche bras dessus bras dessous.

— Où diable me mènes-tu? voilà bientôt une heure que nous marchons, dit tout à coup Max à son ami.

— Comment, naïf, tu ne reconnais pas les tours de Saint-Sulpice?

— Quoi! tu demeures à présent si loin du centre?

— Un père doit consulter autant que possible l'intérêt de sa famille en choisissant sa demeure.

— Ce n'est pas douteux; mais...

— Mais le jardin du Luxembourg sert de promenade à mes enfants, répondit Henri, achevant la phrase de son ami.

— C'est juste... Et cependant il y a le jardin des Tuileries...

— Oui, mais il faut être aux trois quarts millionnaire pour habiter aujourd'hui ce quartier-là.

— Nous sommes arrivés, dit enfin Henri en poussant une petite porte bâtarde qui s'ouvrait sur des jardins en pleine floraison.

— La jolie maison!... s'écria Max à la vue d'un petit bâtiment dont les murs étaient couverts de chèvrefeuille et de roses.

— Tu es à peine entré que déjà le charme opère; que sera-ce donc tout à l'heure! dit Henri en introduisant Max dans une pièce du rez-de-chaussée, ou plutôt dans une immense volière; car une cinquantaine d'oiseaux y prenaient leurs ébats et faisaient résonner les échos intérieurs de leur gai ramage.

— Tiens! tu fais des élèves d'oiseaux.

— Mon cher Max, nous sommes ici chez ma femme. Tu vas la voir; quant à l'entendre, c'est déjà fait.

La voix de Mme Leroy venait effectivement d'arriver jusqu'aux oreilles des deux amis.

Si le spectacle du rez-de-chaussée avait surpris le jeune homme, celui qui l'attendait au premier étage ne devait pas lui causer une surprise moins grande.

La belle jeune fille qu'il n'avait vue qu'un jour, sous son long voile de fiancée, et que son imagination ne pouvait se retracer autrement, lui apparut tout à coup dans une toilette assez négligée: vêtue d'une robe de couleur foncée, les cheveux retenus au hasard et les pieds chaussés de pantoufles, elle

se tenait assise sur une chauffeuse dans l'attitude modeste de Cendrillon reprisant le linge de sa terrible famille.

Trois petits garnements faisaient un bruit d'enfer autour d'elle; l'aîné, âgé de six ans, imitait les contorsions rapides et le cri sifflant de Polichinelle; le second, plus martial dans ses goûts, battait du tambour sur les traces de son frère, et voiturait, pour surcroît de plaisir, un superbe chat angora, qui, les yeux à demi-clos, se prêtait de bonne grâce à ce manège.

Quant au troisième, il se roulait à terre, mêlant son cri au concert de ses deux aînés.

(A suivre.)

Fumeurs et priseurs sous le règne bernois.

LL. EE. de Berne avaient institué une autorité de surveillance spéciale appelée *Chambre de tabac*. Ce gouvernement paternel rendit, en 1697, plusieurs ordonnances contre le tabac. Voici entr'autres celle que nous trouvons dans le *Journal des Tribunaux* de Lausanne, de 1858, et qui amusera sans doute les fumeurs :

L'advoyer, petit et Grand-Conseil de la ville de Berne, faisons savoir à tous nos baillifs et officiers subalternes, comme aussi à nos Bourgeois et sujets, tant des villes que des villages, de quelle condition et estat qu'ils soient, d'autant qu'en nostre grand regret et déplaisir la nature du tabac, tant celui qui se *mache* que celui qui se prend par la *pippe* et par le *nez* n'a peu retenu nos sujets de cest usage, nonobstant que ce soit une chose pour mal séante, préjudiciable à l'ame, pernitiveuse au corps et au regard du feu dangereuse, joint qu'elle emporte hors du pays une grande somme d'argent, sans aucune nécessité, nonobstant notre prévoyance apportée par la publication de divers mandats, lesquels ont été très mal observés, mais qu'au contre cest abus soit de rechef devenu si commun que hommes et femmes, jeunes et anciens s'y soyent sans crainte addonnez.

Nous donc par le soin et les devoirs de magistrat suprême qui nous incombe, n'avons pu plus longtemps tollere ce desordre, mais par un reitéré rafraichissement de nos deffences avons ordonné comme s'en suit : Premièrement. Il est deffendu indifferement à jeunes et aux anciens hommes et femmes de quelle condition qu'ils soient la prise du dit tabac, soit par la *pippe*, soit en *le machant*, soit en *poudre* par l'attraction au nez, comme une chose pernitiveuse dans nos Etats, dont partant tant nos *sujets* que les *étrangers* se devront abstenir d'ors en avant en notre ville, pays et juridiction, à peyne pour la première fois de *cinq livres* d'amende, pour la seconde de *dix livres*, pour la troisième de *quinze livres* exigeables d'un chacun contrevenant qui sera trouvé publiquement dans le grand logis, en rue ou en chemin et dans les lieux dangereux, comme es granges et escuries et autres semblables.

Et quant à ceux qui dans les compagnies des maisons privées y pourroyent contrevenir, ils payeront pour la première fois *trois livres*, pour la seconde *six livres* et pour la troisième fois *neuf livres*, toutes les fois et quanty que la chose aura été vérifiée,

que si quelcun y exédait plus oultre, un tel sera chastié par la Chambre pour ce establir sans support ni exception et suivi contre lui par gagement, et la satisfaction ne s'en suivant pas sera procédé contre luy par l'emprisonnement, et si délinquant n'avait pas la faculté de payer l'amende, il sera puni par incarceration à une fois ou deux fois vingt-quatre heures selon l'exigence du fait. Le tabac sera en outre brûlé sur la place publique par les officiers, et les pipes cassées.

La Solidarité. — Nous nous empressons de rappeler la soirée littéraire et musicale donnée par cette Société, demain, dimanche, dans la salle des spectacles, à l'occasion du tirage de sa tombola. Le programme promet de faire passer des heures bien agréables au nombreux public qui ne manquera pas d'accourir. Nous y remarquons deux charmantes comédies, interprétées par la *Société littéraire de Lausanne*; des monologues et un joli choix de morceaux exécutés par l'orchestre *Ungaria*.

L'œuvre si intéressante que poursuit avec tant de persévérance la *Solidarité* nous dispense d'en dire davantage, et nous ne doutons pas du succès de la soirée qui nous est annoncée.

Ouchy. — Savez-vous qu'il y aura demain, à 2 1/2 heures, quelque chose de très intéressant dans la petite église d'Ouchy? Un concert, ni plus ni moins, dont le programme est charmant, donné par les élèves des classes primaires d'Ouchy, avec le concours d'un violoniste, d'un baryton et de quelques amateurs de Lausanne. Nous ne nommons pas ces messieurs; allez les entendre.

Les personnes qui ont assisté aux répétitions des écoliers ont été vraiment étonnés du résultat obtenu. Il est vrai qu'ils ont été parfaitement dirigés. Le produit sera affecté à une course scolaire. Soyez parfaitement tranquilles, mes enfants, vous la ferez votre course, car demain le temple d'Ouchy sera trop petit pour recevoir tous ceux qui se proposent d'y descendre.

Opéra. — On nous annonce, pour mercredi 15 avril, une pièce qui est toute d'actualité, et qui ne peut manquer d'avoir grand succès :

Guillaume-Tell

grand opéra en 4 actes, musique de Rossini, donné par la troupe d'Opéra du Théâtre de Genève.

Boutades.

Au restaurant :

Le client. — Ce lapin n'est guère tendre.

Le garçon. — Ah! monsieur, c'était facile à prévoir; d'abord, la patronne ne lui donnait rien à manger; ensuite elle le laissait toujours courir sur les toits.

Une pauvre femme, à qui Mme D. fait une pension, lui écrivait à l'occasion du jour de l'an :

« Croyez à la sincérité des vœux que je forme pour la conservation de votre vie, qui m'est si précieuse. »

Un grincheux s'étant fait remettre à sa place de la belle façon, dans un cercle, par des habitués :

— Comment, lui dit un autre, vous supportez qu'on vous parle ainsi ?

— Que voulez-vous, j'ai une fille à marier... Mais dès qu'elle sera casée, ce petit monsieur aura de mes nouvelles !

— Et quel âge à votre fille ?

— Quatre ans !

En souscription :

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESEUR

à la FÊTE DES VIGNERONS

et à l'Exposition universelle de 1889.

PAR L. MONNET.

Cette relation de voyage, qui sera mise très prochainement sous presse, formera un joli volume, illustré de nombreuses vignettes par M. E. DÉVERIN. Voici quelques-uns des sujets traités :

Sur l'estrade de la Fête des Vignerons. — Au Cercle du Léman, avec M. Currat et les vachers. — Entrevue avec l'Abbé et les Conseillers. — Départ de Vevey en char à bancs, attelé de *Fanny*. — Départ pour Paris; passage à Lausanne; visite de la fontaine, du palais et de la grotte. — Arrivée à Paris; restaurant Gilliéron, rue Richer. — Grognuz au salon de coiffure. — En fiacre pour l'Exposition; cochers grincheux. — Au restaurant Duval. — L'Assesseur et la marchande de machines à coudre. — A la Tour Eiffel. — La danse des almées. — Le globe terrestre. — A Buffalo; Favey, Grognuz et l'Assesseur attaqués par des sauvages. — Aux Grands magasins du Louvre; achat d'une rotonde pour Mme Grognuz. — Au musée Grévin, etc., etc.

Prix pour les souscripteurs : fr. 1,60. — En librairie, 2 francs.

On souscrit en s'inscrivant au bureau du *Conteur vaudois*, ou par *carte-correspondance*.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27, —. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 100,75 De Serbie 3 % à fr. 87,50. — Bari, à fr. 67, —. — Barletta, à fr. 43, —. — Milan 1861, à fr. 42, —. — Milan 1866, à fr. 42,75. — Venise, à fr. 26, —. — *Port à la charge de l'acheteur.* — Nous payons dès ce jour, sans frais, les coupons d'obligations Nicolas 4 % au 1^{er} mai prochain. En vente la liste officielle du tirage de la loterie de Berne, ainsi que des billets de la 2^e série.

J. DIND & Co, Successeurs de Ch. Bornand.

(ancienne maison J. Guilloud)

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.